

**Réflexions et propositions sur le devenir
de l'association culturelle juive de Nancy
AG du 20 avril 2023**

Bruno Cohen & Gérard Tenenbaum

L'association culturelle juive de Nancy fait face depuis plusieurs années à de nombreuses crises : dégradation de la mobilisation bénévole, augmentation des charges structurelles, dissolution de l'influence de l'association dans l'offre culturelle locale. Aujourd'hui, l'association est essoufflée, elle peine à rassembler alors que son fonctionnement récent s'est principalement focalisé sur la sauvegarde mémorielle. Ses moyens se réduisent, son patrimoine matériel et immatériel est en souffrance. Pour survivre et se développer, l'ACJ ne peut plus surseoir à l'obligation de se donner de nouvelles orientations et perspectives.

Établi par de nombreux responsables d'hier et d'aujourd'hui, ce constat confirme que l'ACJ est parvenue au terme d'une aventure culturelle développée depuis une quarantaine d'années. Pendant des décennies, les anciens dirigeants se sont appliqués à faire œuvre de mémoire et de témoignage. La documentation sur le génocide des Juifs d'Europe, la consolidation de la réflexion sur l'événement, étaient indispensables. Les institutions mémorielles sont aujourd'hui à même de conserver et partager ces témoignages, de faire prospérer ces réflexions. Le travail a été accompli et doit bien entendu être poursuivi.

Au cours des deux dernières décennies, nous avons souhaité engager l'ACJ sur la voie du questionnement. Aux indispensables et poignantes réponses du « *Nous sommes là* » nous avons proposé d'adjoindre une vigilance fondée sur l'interrogation permanente, amorcée par une analyse en profondeur de la genèse des processus génocidaires et débordant largement sur les sujets du racisme, de l'exclusion, du communautarisme, de l'organisation sociale, des systèmes économiques, du partage des richesses, de l'écologie et de la protection des plus vulnérables.

Depuis quelques années, ce travail d'actualisation des axes et engagements de l'association n'a malheureusement pas pu être poursuivi. L'ACJ rencontre des difficultés pour adapter son projet face à la montée des populismes, des intégrismes de toutes natures ou encore au regard des transformations politiques, économiques et environnementales d'un monde globalisé et anxiogène. Parallèlement, l'association n'a pas trouvé dans l'espace public une place reflétant la singularité culturelle qu'elle revendique.

Comment sortir de cette impasse ? Telle est la question à laquelle nous sommes toutes et tous confrontés afin de conjurer la perspective d'un effondrement et d'une disparition. Un siècle après sa création, l'ACJ doit-elle fermer ses portes ? Peut-elle se réinventer ? Sous quelles conditions, avec qui et comment ?

Ces constats nous font obligation de repenser l'objet même de son projet associatif.

Face à l'urgence de la situation, nous voulons prendre, paradoxalement, encore un peu de temps

Après avoir construit son objet (article 2 des statuts de l'association en 1989), *autour de la diffusion et la défense des valeurs morales et culturelles du judaïsme, perpétué la mémoire du peuple juif, maintenu et transmis le souvenir de la shoah, s'être opposé et mobilisé contre toutes les formes de falsification de l'histoire sous toutes ses formes, lutté contre toutes les formes effectives et doctrinales de ségrégation politique, raciale ou religieuse*, l'ACJ se doit aujourd'hui d'engager une réflexion collective, ouverte et prospective, sur une nouvelle structuration dans cette première moitié du XXI^e siècle.

Si les orientations fondamentales de l'ACJ restent toujours d'actualité, nous pensons qu'il est nécessaire d'adjoindre au travail mémoriel un processus de construction structuré autour des liens interculturels.

Nous pensons, que, sans renier son passé, l'ACJ, dont le siège est au 55 de la rue des Ponts à Nancy, doit saisir au mot la connotation de cette adresse, et s'investir dans l'élaboration, le soutien, et le développement de liens avec des collectifs, des organisations, et des associations poursuivant sur d'autres voies des buts similaires. Il s'agira ainsi, à partir de singularités culturelles, historiques, sociales ou ethniques, de structurer et d'offrir un espace d'accueil et de partage des identités diasporiques. Une telle disposition permettra de mettre en œuvre et de catalyser une capacité commune à participer à la conversation publique. L'écho de savoirs et d'expériences multiples issus de diverses dispersions ouvrira sur un partage de l'altérité et un fécond métissage des histoires.

D'un mot, nous souhaitons créer des ponts entre les traditions, les savoirs et les expériences culturelles, éducatives ou scientifiques, en nous appuyant notamment sur les communautés héritières de migrations, de dispersions, ou d'exclusions. Une telle entreprise fournira un éclairage original sur les modalités de vivre en commun aujourd'hui et demain.

Créer des ponts signifie ouvrir des voies de reconnaissance mutuelle entre des points de vue divergents, imaginer des terrains de rencontres où les savoir-faire, les savoir-être, les savoir-vivre peuvent se partager. Il est urgent de bannir les certitudes identitaires et les habitudes communautaristes, il est capital de contester les logiques essentialistes, il est vital de mutualiser les énergies, dans le respect des spécificités culturelles et des histoires distinctives. Nous ambitionnons de faire de l'ACJ un espace ouvert, rayonnant dans la grande région, et propre à accueillir les témoignages, à recueillir les interrogations, à héberger un débat transgénérationnel. Tout en prenant appui sur la culture juive et son histoire, une telle structure composite originale prendra alors en compte l'enseignement de toutes les migrations et permettra l'expression d'indispensables points de vue transversaux. À ce titre, elle s'inscrira pleinement dans l'espace public républicain.

Dans cette perspective, l'ACJ aura pour première vocation de favoriser les fertilisations culturelles croisées, et s'inscrira ipso facto dans la tradition humaniste et universaliste de Nancy et sa région. Sa polarisation spécifique vers les cultures diasporiques, leurs histoires et leurs devenirs, lui fournira une identité et une visibilité uniques dans l'espace culturel national et européen.

Quelques exemples pour imaginer la suite

À l'instar du centre d'art et de culture Espace Rachi, du cercle Bernard Lazare, du centre Medem à Paris, ou encore du centre communautaire juif et laïc (CCLJ) de Bruxelles, l'ACJ pourrait constituer à Nancy un espace culturel pluriel original, offrant une programmation diversifiée axée sur les déplacements, migrations, les dispersions, les mutations, les exodes et les passages.

On peut ainsi imaginer une programmation culturelle spécifiquement orientée vers le fait diasporique, créant les conditions d'un dialogue entre expériences diverses et patrimoines culturels variés, et organisant, à lumière de ces valeurs transportables et donc universelles, le débat sur les grands sujets d'actualité. Interroger, par exemple, le conflit israélo-palestinien ou la guerre d'Ukraine avec l'éclairage culturel de peuples issus de migrations peut constituer une précieuse contribution au débat. La question du comment, du positionnement, et donc de la distance critique, prendra ainsi toute sa place à côté de celle du jugement d'opinion.

Ce nouvel espace aura pour vocation de construire une programmation culturelle et éducative en lien et en partenariat avec les structures vives du pays : celles de l'enseignement et de la recherche, des associations socioculturelles ou éducatives, des institutions culturelles, de l'université, des établissements scolaires, et plus largement encore, des fondations et centres

mémoriels, collectifs divers. La programmation pourrait ainsi alterner conférences, débats, expositions, spectacles ou festivals en fonction de l'actualité, mais aussi des traditions artistiques ou culturelles des partenaires associés, lorsqu'elles peuvent se croiser autour des enjeux de société.

Et, bien entendu, cet espace original, aura le projet d'accueillir les associations, groupes ou collectifs poursuivant des buts similaires, parallèles ou compatibles.

Des transformations nécessaires

Tel qu'ils apparaissent, les contours de ce projet présupposent de sérieuses transformations techniques et architecturales : confortation et isolation du bâti, nouvelles dispositions énergétiques, remises aux normes d'accessibilité et de sécurité, transformation des espaces collectifs (salle de rencontres, espaces conviviaux, bibliothèque et espace de documentation...).

Le fonctionnement envisagé appelle également à une professionnalisation dans l'organisation de l'action : un directeur ou une directrice, un assistant ou une assistante, un chargé ou une chargée de mission.

Ces propositions supposent la mise en œuvre d'un calendrier négocié et partagé avec tous ceux qui soutiennent cette nouvelle perspective. Et bien sûr des moyens financiers et matériels adéquats.

D'autres scénarios sont possibles et doivent être réfléchis et analysés.

Partenariats possibles et souhaités

Ce lieu doit trouver naturellement à se rapprocher des structures, associations, fondations, et institutions qui œuvrent à la diffusion et à la transmission des formes de cultures contemporaines à travers des partenariats ou des conventions de projet.

Périmètres du projet

Il est bien entendu difficile à ce stade de prévoir le périmètre de cette nouvelle orientation. Toutefois, à partir d'expériences similaires en France, il est possible de dégager cinq paramètres :

- Sur les questions relatives aux travaux (budget investissement) : une enveloppe comprise entre 400 k€ et 500 k€ doit être envisagé soit 800 € à 900 €/m²
- Sur les questions relatives à l'emploi (charges comprises) : une enveloppe comprise entre 120 k€ et 150 k€ par an.
- Sur les questions relatives à la programmation culturelle : une enveloppe comprise entre 80 k€ et 120 k€ annuels.
- Sur les questions relatives au fonctionnement (assurance, chauffage, électricité, eau) : une enveloppe comprise entre 2 k€ et 5 k€/an.
- Sur les questions relatives aux moyens de communication et de diffusion : une enveloppe comprise entre 30 k€ et 50 k€ annuels.

Sous réserve d'une étude approfondie les charges de la structure pourraient ainsi se résumer à :

- 400 k€ à 500 k€ d'investissement ;
- 232 k€ à 325 k€ de fonctionnement annuel.

Mettre en œuvre une mission prospective

Pour donner une chance aux nouvelles orientations envisagées ici, nous défendons l'idée d'une mission d'étude pour analyser et vérifier faisabilité et soutenabilité.

Pour avoir pleinement la capacité d'agir, cette mission doit être approuvée, non seulement par l'assemblée générale de l'ACJ, mais aussi par les institutions publiques (Ville de Nancy et Conseil départemental) qui cofinancent actuellement l'association.

4 Sur le devenir de l'ACJ

Modalités de la mission

La mission est confiée aux deux anciens coprésidents de l'ACJ, Bruno Cohen & Gérard Tenenbaum, reconnus comme personnalités qualifiées. Ils interviennent l'un et l'autre à titre bénévole.

La mission est engagée à partir de mai 2023 et ses conclusions sont attendues pour septembre 2024.

Les chargés de mission s'engagent à rendre compte régulièrement de l'avancée de la mission auprès d'une structure mixte qui regroupe : la présidente et deux membres du bureau du 55 actuel, le maire de Nancy ou son représentant, la présidente du Conseil départemental 54 ou son représentant. Ils font état de leurs avancées auprès de l'assemblée générale de l'association extraordinairement convoquée en octobre/novembre 2023, puis en avril/mai 2024 et enfin en septembre/octobre 2024.

L'ACJ prend en charge, sur son budget, les frais afférents à l'organisation de cette étude : déplacements, frais techniques, frais de mission sur la base d'un montant négocié préalablement avec la présidente de l'ACJ.

Contenu de la mission :

La mission d'étude prospective a pour objet :

- De dégager un scénario crédible et consensuel pour l'avenir de l'ACJ.
- De définir les grandes orientations futures de l'association.
- De vérifier la soutenabilité et la durabilité technique et financière du projets.
- De vérifier les engagements des partenaires publics et privés dans ce contexte.
- D'examiner les formes de partenariats avec les partenaires associatifs et institutionnels.
- De définir la nature de la structure, support de gestion.
- De définir les modalités de la gouvernance.
- De proposer un calendrier opérationnel de mise en œuvre.
- De définir les missions et le cadre d'emploi des personnes sollicitées.
- De définir un budget prévisionnel pour les années N et N+1

Fonctionnement de l'ACJ dans l'intervalle

Il appartient à l'ACJ de décider de son fonctionnement pendant la durée de cette mission.

Par exemple, le comité de l'ACJ poursuit son mandat ou à défaut procède aux cooptations nécessaires pour garantir son fonctionnement et notamment les activités emblématiques :

- Commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv',
- Cérémonie du souvenir devant la plaque des déportés (Yzkor),
- Commémoration de l'assassinat de Rabin,
- Commémoration du soulèvement du ghetto de Varsovie,
- Maintien des manifestations culturelles déjà programmées.

Mais il appartient aussi au comité de décider de suspendre son activité le temps de la mission. Quoiqu'il en soit, c'est à lui de décider de ce qu'il souhaite faire.